



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste d'

employé terrains de sports

taux d'activité 100%

auprès du service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Missions principales

De manière générale, le titulaire aura pour tâches essentielles d' :

- assumer au sein d'une équipe la maintenance et l'entretien des locaux et terrains de sport des divers centres sportifs gérés sur le territoire communal par le service;
- assurer, sur la base d'un tournus, une permanence technique en fonction des besoins de l'exploitation (manifestations, matchs de football).

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'un CFC technique en relation avec le bâtiment, de préférence installateur-sanitaire;
- être titulaire d'un permis de conduire pour véhicule automobile;
- être capable d'assumer des horaires de travail irréguliers durant la semaine, le soir et le week-end;
- avoir le sens des responsabilités et du service public;
- avoir de la facilité dans les contacts humains;
- être apte à travailler de manière indépendante ou en équipe;
- âge souhaité : entre 25 et 35 ans.

Entrée en fonctions : à convenir.

Domiciliation

Avoir ou prendre domicile sur le territoire de la commune de Sion.

Traitement

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Blaise Crittin, chef du service des sports, de la jeunesse et des loisirs, tél. 027 324 12 61.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe «Employé terrains de sports» à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 5 octobre 2011.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 20 septembre 2011

L'ADMINISTRATION COMMUNALE